



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2304

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biennale d'Art contemporain 2011 - Attribution d'une subvention à l'association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : **Délégation générale au développement économique et international**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2304**

commission principale : développement économique

objet : **Biennale d'Art contemporain 2011 - Attribution d'une subvention à l'association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les objectifs de l'action de la Communauté urbaine

Les objectifs de la politique événementielle culturelle de la Communauté urbaine, qui s'inscrit dans le plan de mandat au titre du rayonnement de la métropole, du maintien de son dynamisme économique et de la synergie avec les territoires partenaires, sont les suivants :

- offrir des manifestations artistiques de qualité partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et de modernité.
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

Le bilan de la Biennale d'Art contemporain - édition 2009

La Biennale d'Art contemporain de 2009, dont la thématique transversale était "le spectacle du quotidien", s'est déroulée entre le 12 septembre 2009 et le 3 janvier 2010. Le commissariat a été confié à monsieur Hou Hanrou actuellement directeur des expositions au San Francisco Art Institute, qui a souhaité privilégier une dimension humaniste de l'art en associant engagement et forme artistique.

Le commissaire a fait appel à 52 artistes étrangers et 4 artistes Français qui ont exposé 225 œuvres dans 4 lieux : la Sucrière, le musée d'Art contemporain, la fondation Bullukian et l'entrepôt Bichat, soit au total, plus de 12 400 mètres carrés d'exposition.

Malgré l'augmentation du prix d'entrée (tarif plein passé de 10 à 12 €), le nombre de visiteurs a atteint 168 000, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2007, avec une proportion d'entrées exonérées identique, soit 32 % du total.

Une enquête, pilotée par la Communauté urbaine et réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 personnes âgées de plus de 18 ans à la sortie du musée d'Art contemporain et de la Sucrière, a permis de mieux cerner les caractéristiques du public :

- l'origine géographique des visiteurs : 60 % habitent sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, 4 % du Rhône (hors Communauté urbaine), 12 % de la région Rhône-Alpes (hors Rhône), 18 % du reste de la France et 6 % de l'étranger,
- la participation d'un public jeune : 44 % des visiteurs ont moins de 26 ans et 80 % des visiteurs ont moins de 50 ans, avec une surreprésentation d'étudiants, de cadres et de professions intellectuelles supérieures,
- un public d'habitues : 50 % des visiteurs interrogés s'y rendaient au moins pour la deuxième fois et ils sont nombreux à fréquenter également le festival "nuits sonores".

Les actions de médiation ont été amplifiées et améliorées lors de cette édition : de nombreuses visites guidées (un visiteur sur 3 en a bénéficié), la distribution d'un guide à l'entrée, des cartels de qualité à proximité des œuvres, des audio-guides, etc. L'enquête réalisée auprès du public a montré un taux de satisfaction des visiteurs qui avaient bénéficié d'une médiation de 95 %, contre 80 % pour ceux qui avaient effectué leur visite sans aucune aide.

Le dispositif associé à Veduta a été construit autour de 4 principes :

- une implantation territoriale accrue avec la participation de 6 communes concernées (Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Lyon 8^e, Décines Charpieu et Rillieux la Pape) et du Grand parc de Miribel-Jonage,
- une intégration progressive de Veduta dans l'exposition internationale avec la participation conjointe de 3 artistes à Veduta et à l'exposition,
- une co-construction de plusieurs actions avec les acteurs locaux (centres sociaux, bibliothèques, équipements sportifs, etc.),
- une participation active des habitants (résidences d'artistes, visites guidées, rendez-vous au marché, rencontres avec une œuvre, football à 3 équipes, repas, etc.).

Au total, ce sont 220 actions engagées qui ont touché plus de 15 000 personnes.

Le dispositif Résonance, qui s'est déroulé sur 6 communes de la Communauté urbaine (Lyon, Saint Fons, Villeurbanne, Vénissieux, Décines Charpieu et Feyzin) et 17 communes hors Communauté urbaine, a permis à plus de 90 lieux, centres d'art, galeries privées, institutions culturelles de bénéficier de la visibilité de la biennale avec la distribution d'un guide à 30 000 exemplaires. Pour la première fois, une nuit Résonance, avec l'ouverture de 32 lieux jusqu'à 22 h, a été organisée.

La Biennale d'Art contemporain a été couverte par près de 1 000 journalistes venus de plus de 30 pays (20 % de moins qu'en 2007), avec un retour amélioré : 323 articles au lieu de 250 en 2007, une couverture télévision et radio plus élevée ainsi qu'une progression importante de la presse internet.

L'événement a été positionné comme un rendez-vous incontournable de la rentrée 2009 : l'accueil contrasté de la presse constitue plutôt un signe positif pour une biennale d'Art contemporain. La presse française s'est largement faite écho de Veduta, salué sous le crédo de "l'art redescend dans la rue, en dialogue avec les banlieues" qui s'impose dorénavant comme un axe majeur de la biennale de Lyon et un signe de différenciation au regard de la centaine de biennales d'Art contemporain qui existent dans le monde.

Enfin, les navettes fluviales gratuites mises en place pendant les week-ends ont transporté plus de 25 000 voyageurs entre le musée d'Art contemporain et la Sucrière.

Le mécénat s'est maintenu à son niveau de 2007 (1 M€), ce qui constitue une bonne performance compte tenu de la crise économique survenue en 2009.

Pour sa deuxième édition, la foire d'Art contemporain Docks Art Fair a confirmé le succès déjà obtenu en 2007 avec 31 galeries présentes, 12 000 visiteurs dont 600 collectionneurs et 200 journalistes.

La manifestation proposée pour 2011

La 11^e édition de la Biennale d'Art contemporain de Lyon reteindra le thème "une terrible beauté est née" et se tiendra du 15 septembre au 31 décembre 2011. Elle a été confiée à Victoria Noorthorn, commissaire argentine, et accueillera une soixantaine d'artistes venus du monde entier, sur 13 000 mètres carrés d'exposition répartis sur 4 lieux : les 3 lieux habituels avec la Sucrière rénovée, le musée d'Art contemporain et la Fondation Bullukian, auxquels s'ajoute un nouveau lieu, l'usine Tase qui se situe au cœur du Carré de Soie à Vaulx en Velin.

Le dispositif Veduta se construira autour de cette même thématique ("terrible beauté") et proposera notamment 2 résidences d'artistes à Lyon et Feyzin qui alterneront des ateliers avec les habitants et une présence à la Sucrière, une exposition d'art contemporain créée de toutes pièces par les habitants à Décines Charpieu, des animations dans un kiosque au Carré de Soie conçues par les élèves de l'école d'architecture de Vaulx en Velin ainsi qu'à Villeurbanne, Bron et Saint Priest, une foire au Grand parc de Miribel-Jonage où les habitants seront invités à déposer des objets considérés comme des marqueurs de notre époque.

Est donné pour mission de rendre accessible au plus grand nombre le projet artistique. Seront ainsi proposés des visites, des ateliers, des conférences et des formations pour tous types de public : les groupes scolaires, les adultes individuels, les associations, les centres aérés, etc.

La tarification restera identique à celle de 2009 avec un billet plein tarif à 12 € et un seul tarif réduit à 6 €. Les moins de 26 ans auront droit, soit à la gratuité (notamment tous les étudiants en Rhône-Alpes et les moins de 15 ans), soit au tarif réduit. Des packs entrées + visites commentées ou audioguides seront proposées à 10 et 14 €.

Le service des navettes fluviales, gratuit et réservé aux visiteurs de la biennale, sera identique à celui des années précédentes, à savoir un départ toutes les heures durant tous les week-ends d'ouverture de 13 h à 19 h.

Pour la première fois cette année, des actions spécifiques seront développées en liaison avec l'Office du tourisme de l'agglomération afin d'attirer un public de touristes qui reste, aujourd'hui, trop faible. Pour cela, les 4 lieux d'exposition ouvriront une heure supplémentaire le week-end (à 11 h au lieu de 12 h), un pack spécial biennale sera disponible sur Lyon-Réa, la centrale de réservations web de l'office du tourisme et la nouvelle Lyon-city-card inclura la gratuité d'accès à la biennale. De plus, une nouvelle communication sera faite via "passer un week-end à Lyon à l'occasion de la biennale".

La manifestation Résonance sera organisée pour la quatrième fois avec la participation de 80 lieux émanant d'initiatives privées ou publiques, informelles ou institutionnelles et situés dans une vingtaine de communes de la région Rhône-Alpes. Le catalogue, disponible dans tous les lieux participants, sera édité à 30 000 exemplaires. La Communauté urbaine de Lyon a souhaité que la nuit Résonance soit amplifiée : un parcours ainsi qu'une signalisation spécifique seront mises en place entre la place des Terreaux et la rue Burdeau, afin de mettre en valeur les galeries et autres lieux d'Art contemporain de la Communauté urbaine.

Dans le cadre du G4 Métropolitain, des opérations en résonance métropolitaine sont prévues au musée d'art moderne et à la cité du design de Saint Etienne, à la médiathèque de l'Isle d'Abeau et à Vienne, sur un parcours d'art contemporain. D'autre part, plusieurs actions de communication seront mises en place (panneaux Decaux, sites Internet, bulletins municipaux) par les 3 agglomérations : Saint Etienne métropole, Pays viennois, Porte de l'Isère, permettant d'élargir la zone d'attractivité de la manifestation.

Les journées réservées aux professionnels se tiendront les 14 et 15 septembre 2011 et seront l'occasion de nombreuses animations et performances. La foire internationale d'art contemporain "Docks art Fair", troisième édition, se tiendra à proximité de la Sucrière pendant la première semaine d'ouverture de la biennale afin de profiter de la présence des professionnels.

Enfin, de nombreuses actions de communication sont prévues au niveau national et international.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine de Lyon s'engage à apporter à l'association des festivals internationaux de Lyon et de Rhône-Alpes une participation financière de 2 680 000 €, sous forme d'une subvention forfaitaire, pour l'organisation de la Biennale d'Art contemporain de Lyon 2011.

Des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer la conformité de cet événement aux objectifs de la Communauté urbaine et aux résultats attendus seront établis. Ils portent sur les moyens et leur impact sur :

- le développement d'une offre de grande qualité artistique,
- le visitorat d'un public nombreux et diversifié,
- la notoriété nationale et internationale de l'événement,
- les retombées économiques directes et indirectes dans la métropole,
- la synergie avec les territoires partenaires.

Le budget prévisionnel de l'édition 2011

Le budget prévisionnel total de cette édition est de 7 856 000 € (7 626 000 € en 2009). La Communauté urbaine souhaite apporter son concours financier à hauteur de 2 680 000 €. La subvention attribuée pour 2009 était de 2 630 000 €. Cette augmentation a pour objectif de développer le projet Veduta sur 2 communes supplémentaires de l'agglomération (Villeurbanne et Bron).

Recettes	Rappel 2009	Prévisionnel 2011
Communauté urbaine de Lyon	2 630 000	2 680 000
Région	800 000	800 000
Etat	1 513 000	1 483 000
autres subventions (Fonds européen de développement régional (Feder), Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), Association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) etc.)	153 000	87 000
Total subventions	5 096 000	5 050 000
billetterie	902 000	902 000
autres ressources propres (visites, soirées privées, reprise sur provision, etc.)	239 000	231 000
produits exceptionnel	368 000	
reprise sur provision (TVA prélevée)	- 114 000	- 116 000
partenariats privés-mécénat	1 104 000	1 789 000
Total ressources TTC	7 626 000	7 856 000

Dépenses	Rappel 2009	Prévisionnel 2011
l'exposition (commissariat et production, Veduta)	2 924 000	3 047 000
la technique (sécurité, nettoyage)	360 000	360 000
la communication/presse	923 000	964 000
les publics/les professionnels	978 000	1 068 000
le partenariat	263 000	335 000
Résonance	55 000	56 000
services généraux	819 000	867 000
les locaux	798 000	940 000

équipements	58 000	66 000
catalogues	33 000	33 000
versements	16 000	16 000
taxes sur les salaires	111 000	104 000
résultats	288 000	
Total des dépenses	7 626 000	7 856 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 680 000 € au profit de l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de l'édition 2011 de la Biennale d'Art contemporain qui se déroulera du 15 septembre au 30 décembre 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 312 - opération n° 939 selon l'échéancier suivant :

- 2 278 000 € en 2011,

- 402 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.